



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
5 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Sharma (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 119 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Point 115 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre
l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence
internationale de l'énergie atomique

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-61806 (F)

* 0261806 *

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 119 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*) (A/57/34, A/57/58 et Add.1, A/57/61, A/57/321, A/57/327 et A/57/434)

1. **M. Iossifov** (Fédération de Russie) dit que les activités du Corps commun d'inspection (CCI) constituent une contribution essentielle à l'amélioration du fonctionnement sur les plans administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Le fonctionnement quotidien de l'Organisation et de ses systèmes et la réforme en cours exigent des efforts coordonnés et efficaces de la part des organes de contrôle; aussi, la délégation russe appuie-t-elle toutes les mesures visant à renforcer les organes de contrôle tant internes qu'externes et à éviter le chevauchement de leurs activités. Elle se félicite de la coopération entre le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes et les autres services de contrôle interne des organisations du système des Nations Unies et des institutions financières multilatérales; elle accueille par ailleurs avec satisfaction les rapports du Corps commun d'inspection à la Cinquième Commission, au Comité du programme et de la coordination (CPC) et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Toutefois, elle s'inquiète du fait que les secrétariats des organisations participantes soient si lents à fournir au Corps commun les renseignements et/ou les commentaires demandés et que les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies examinent si peu de rapports du Corps commun et y donnent si rarement suite. La délégation invite le Corps commun, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et les secrétariats des organisations participantes à faire plus d'efforts pour remédier à la situation.

2. La délégation russe n'appuie pas la proposition visant à ce que le Corps commun inclue dans ses rapports les commentaires des organisations participantes sur ses conclusions et recommandations. Il est bien entendu nécessaire de procéder à un échange constructif d'idées et de renseignements au cours de l'élaboration des rapports, mais il ne saurait y avoir d'ajustements préalables et le fait d'apporter des corrections à ces conclusions et recommandations nuirait au travail du Corps commun en tant

qu'organisme indépendant unique de contrôle et d'inspection.

3. La délégation russe n'est pas satisfaite du nombre de rapports produits par le Corps commun en 2001, mais elle n'en a pas moins été impressionnée par l'analyse et les recommandations utiles que contiennent certains d'entre eux, notamment le rapport sur la gestion des bâtiments (A/56/274) et le rapport sur la réforme du Service mobile des opérations de paix des Nations Unies (A/57/78). Elle se réjouit aussi de l'attention que le Corps commun a portée aux activités administratives et financières des institutions spécialisées. Elle est heureuse de constater que la liste des rapports proposés pour 2003 en comporte un sur les pratiques suivies en matière d'achats (qui doit contenir des observations sur le respect par le Secrétariat des règlements applicables), ainsi que des rapports sur la mise en œuvre du système de gestion axée sur les résultats et sur la gestion des ressources humaines. Elle estime cependant que le Corps commun devrait aussi s'occuper de questions d'actualité telles que la sécurité des locaux de l'Organisation des Nations Unies, au Siège et hors Siège, la coordination de la composition des missions de consolidation de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, la formation du personnel de l'Organisation et, surtout, l'évaluation critique de l'efficacité des programmes et des mandats de l'Organisation pour relever les nouveaux défis, attribuer les priorités et redistribuer ses modestes ressources. Elle espère aussi qu'il y aura enfin un rapport sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies.

4. **M. Kramer** (Canada), parlant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations sont heureuses de constater que le Corps commun a pris des mesures pour réduire le nombre de rapports qu'il produit, afin de se mettre à jour, et s'est efforcé de réagir aux préoccupations exprimées par les délégations en 2001 et de respecter les dispositions de son statut comme l'en a prié l'Assemblée générale dans sa résolution 56/245. Les trois délégations invitent le Corps commun à saisir cette occasion pour mieux cibler ses rapports et suggérer des mesures spécifiques.

5. Il faut qu'un lien soit établi plus systématiquement entre l'examen des questions touchant aux programmes et l'examen des questions administratives, financières et budgétaires, comme l'a souligné le rapport du Corps commun intitulé « Renforcement des fonctions de contrôle des organes

délibérants chargés de la gouvernance : le traitement des rapports relatifs au contrôle : structure, méthodes de travail et pratiques » (A/57/58). Le Comité consultatif a fait des remarques utiles à ce sujet et il serait bon que le Corps commun fasse part de ses réactions à ces remarques au cours des consultations officieuses de la Commission.

6. L'intervenant accueille avec satisfaction l'ajout dans le rapport annuel d'un chapitre sur le suivi des rapports et recommandations du Corps commun. Il espère que le Corps commun poursuivra ses discussions avec les organisations participantes afin d'assurer un suivi effectif et qu'il achèvera et appliquera les arrangements en cours d'élaboration pour contrôler les activités de suivi.

7. Il salue également l'intention du Corps commun d'inclure dans ses rapports les observations des organisations participantes sur ses conclusions et recommandations, conformément à la demande de l'Assemblée générale. Toutefois, l'insertion de ces observations ne devrait pas empêcher le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) de publier des observations distinctes lorsqu'il le jugera nécessaire.

8. Le programme de travail du Corps commun pour 2003 et au-delà couvre des sujets importants comme la coopération avec les organismes financiers multilatéraux et les questions d'institutions et de programmes liées à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il faut espérer que ces rapports indiqueront le meilleur moyen de rendre ces organisations internationales complémentaires et d'éviter les doubles emplois. Il serait intéressant aussi d'en savoir plus sur l'apport que pourrait faire le Corps commun à l'évaluation des questions concernant la mise en œuvre du système de budgétisation axée sur les résultats. Le projet de programme de travail pour 2003 et au-delà inclut cependant aussi des rapports au sujet desquels les trois délégations et d'autres ont exprimé leurs préoccupations l'année précédente; l'intervenant attend avec intérêt de poursuivre la discussion de ces propositions lors des consultations officieuses de la Commission.

9. **M. Yamanaka** (Japon) dit que les organismes participants doivent utiliser davantage les rapports du Corps commun d'inspection. Dans bien des cas, cependant, le temps que met le Conseil des chefs de

secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à présenter ses commentaires constitue un obstacle majeur à l'examen de ces rapports en temps utile par les organes délibérants. Il arrive aussi bien souvent que les observations particulières concernant les projets de rapport ne correspondent pas aux observations coordonnées du Conseil des chefs de secrétariat.

10. En ce qui concerne le programme de travail du Corps commun d'inspection, la délégation japonaise attache une grande importance à l'interaction entre le Corps commun et les organisations participantes. C'est pourquoi elle aimerait obtenir des renseignements sur les progrès récents dans ce domaine et sur les progrès accomplis en ce qui concerne le respect des dispositions de l'article 9 du Statut du Corps commun d'inspection. Elle aimerait aussi obtenir des renseignements sur la mise en œuvre du paragraphe 16 de la résolution 56/245, dans lequel l'Assemblée a demandé au Corps commun de donner dans ses travaux plus d'importance à la tâche d'évaluation.

11. **M. Sabagh** (République arabe syrienne) dit que sa délégation est satisfaite du travail accompli par le Corps commun d'inspection, mais qu'elle souhaiterait que ses recommandations portent davantage sur les faits. Il indique que le mot employé pour traduire « oversight » (contrôle) dans la version arabe des rapports ne convient pas.

12. **M. Kuyama** (Président du Corps commun d'inspection), en réponse aux questions soulevées, dit qu'il traitera des points particuliers lors des consultations officieuses avec la Commission et limitera ici ses réponses aux questions générales.

13. En ce qui concerne les progrès accomplis en matière d'évaluation dans les travaux du Corps commun, le meilleur exemple en est l'étude de cas portant sur les ressources en eau qui a été effectuée et sera transmise à la Deuxième Commission dans le cadre des objectifs de présentation de rapports sur les projets de coopération technique et leurs bénéficiaires finals.

14. S'agissant de la demande formulée au paragraphe 7 de la résolution 56/245 de l'Assemblée générale visant à ce que les observations des organisations participantes figurent dans les rapports du Corps commun d'inspection, des mesures sont en train d'être prises à titre expérimental. Le précurseur à cet égard est le rapport sur les dépenses d'appui

relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2002/3). Tout au long de l'élaboration de ce rapport, on s'est efforcé de maintenir le contact avec les organisations participantes et de tenir compte de leurs avis. Cependant, même au stade du projet final, certaines organisations ont contesté certains aspects du rapport, de sorte que le Corps commun a décidé d'inclure ces observations dans une annexe à celui-ci. Il est certain qu'il faudra discuter plus avant de l'incorporation des observations des organisations participantes dans les rapports du Corps commun. Dans ce processus, le Corps commun n'a cependant pas l'intention de déroger à l'article 11.4 de son statut; ceci, et la nécessité d'assurer une certaine cohérence entre les organisations du système des Nations Unies, guidera ses discussions avec les organisations participantes.

15. **M. El Atrash** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation reste convaincue de l'importance du Corps commun. Elle est satisfaite de ce que le Corps commun a accompli et souhaite, pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation sur les plans administratif et financier, l'encourager à redoubler d'efforts, à développer sa collaboration avec les autres organes de contrôle et à faire des recommandations plus précises et plus réalistes. La délégation libyenne s'inquiète aussi du retard dans la parution des rapports du Corps commun, retard qui a été particulièrement long en 2002, car il peut avoir des conséquences négatives sur les travaux de l'Assemblée générale. L'intervenant invite le Corps commun à examiner la question de l'élaboration de ses rapports et recommandations et à s'efforcer d'éviter ces problèmes à l'avenir.

16. **M. Yussuf** (République-Unie de Tanzanie) félicite le Corps commun d'inspection de ses efforts visant à assurer que ses recommandations soient appliquées. Il serait utile pour les États Membres que le Corps commun établisse un tableau des différentes recommandations qu'il a faites, du statut de leur mise en œuvre et, le cas échéant, des raisons pour lesquelles certaines n'ont pas été suivies d'effet.

17. **M. Manczyk** (Pologne) dit que les sujets mentionnés dans la liste préliminaire des questions pouvant faire l'objet de rapports du Corps commun d'inspection en 2003 et au-delà (A/57/321) est le reflet des problèmes les plus importants découlant des nouvelles priorités adoptées dans la Déclaration du

Millénaire et correspondent à la deuxième étape des réformes du Secrétaire général.

18. Il serait utile de disposer d'une évaluation des mécanismes prévus ou déjà en place en vue d'une approche interdisciplinaire dans l'élaboration et l'exécution des programmes et des activités d'un certain nombre d'organisations des Nations Unies pour l'examen de certains problèmes particuliers dans les domaines économique et social. L'intervenant rappelle la proposition du Secrétaire général concernant le regroupement des rapports qui intéressent à la fois la Deuxième et la Troisième Commission. Dans le même esprit, le Corps commun pourrait souhaiter examiner la possibilité de regrouper certaines activités et certains programmes dans les domaines économique et social.

19. La délégation polonaise partage l'avis que l'examen proposé des systèmes de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des organisations des Nations Unies les aiderait à répondre plus adéquatement aux exigences d'efficacité et de transparence. Toutefois, le rapport qui en découlera devra être préparé après la mise en œuvre de la deuxième étape des réformes du Secrétaire général, étant donné que la budgétisation, la programmation et la planification sont des éléments importants de ces réformes.

20. **M. Kuyama** (Président du Corps commun d'inspection), en réponse à la question soulevée par le représentant de la République-Unie de Tanzanie, dit que la pratique du Corps commun est d'établir un tableau permettant de suivre les mesures prises pour la mise en œuvre de ses recommandations jusqu'au moment où ce rapport est examiné par un organe délibérant. Un autre tableau suit les mesures prises par l'organe en question. Par conséquent, les renseignements demandés existent et peuvent facilement être présentés sous la forme requise. Toutefois, certaines recommandations sont spécifiquement adressées au chef des organisations.

Point 115 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/57/265)

21. **M. Walton** (Directeur du Bureau de la politique de gestion au Département de la gestion) présente la note du Secrétaire général transmettant le rapport

statistique du Conseil des chefs de secrétariat sur la situation budgétaire et financière des organismes du système des Nations Unies (A/57/265) en précisant qu'il s'agit du septième rapport de ce genre et du premier à être présenté par le Conseil des chefs de secrétariat. Les tableaux qui figurent dans le rapport contiennent des renseignements sur les budgets ordinaires approuvés (1994-2003), les contributions mises en recouvrement (1994-2003), les barèmes des quotes-parts applicables (2002-2003), les contributions approuvées et versées (2000-2001), le recouvrement des contributions (2000 et 2001), les fonds de roulement, les dépenses imputées sur les contributions volontaires (2000-2001) et les contributions volontaires reçues (2000-2001). Les notes de bas de tableaux apportent des précisions sur certains chiffres et fournissent des explications générales concernant la portée et l'interprétation des données qui sont présentées. La note du Secrétaire général n'est présentée qu'à titre d'information et n'appelle aucune action de la part de la Commission.

22. **Le Président** propose que le Secrétariat élabore pour examen par la Cinquième Commission un projet de décision dans lequel celle-ci recommanderait à l'Assemblée générale de prendre note de la note du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies : rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat sur la situation budgétaire et financière des organismes du système des Nations Unies, distribuée sous la cote A/57/265.

23. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 heures.